

Note d'information sur le Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN)

Ministres et experts africains en charge des technologies de l'information et de la communication

CAIRE, EGYPTE, 11-14 MAI 2008

INTRODUCTION

Le Fonds mondial de Solidarité Numérique est une idée africaine et une initiative commune à tous les Etats africains. Pour passer de la fracture numérique à la solidarité numérique, S.E. M. Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, a lancé au nom de l'Union africaine (UA) et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) l'idée de créer le Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN) lors de la première phase du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI) en décembre 2003 à Genève.

Cette proposition s'appuie sur le constat suivant : l'Afrique a toujours été – et demeure – la région la plus désavantagée en termes d'accès à une société de l'information en pleine évolution. Et les programmes d'aide au développement actuels ne permettent pas de s'attaquer aux enjeux du développement en Afrique, y compris celui de la fracture numérique.

Les Etats africains considèrent la fracture numérique comme un problème particulier qui nécessite une solution spécifique, comme c'est le cas pour la pandémie du sida. Pour prendre un exemple, aujourd'hui plus de 75% des utilisateurs d'Internet dans le monde vivent dans les pays développés où se concentre moins de 15% de la population mondiale. Chaque jour, le fossé se creuse entre l'Afrique et le monde industrialisé en termes d'accès aux TIC et de leur utilisation au service du développement. Quotidiennement, des milliers de jeunes gens quittent, très souvent au péril de leur vie, les pays en développement pour l'Amérique et l'Europe en quête de réussite, d'un avenir que leur pays d'origine ne peut leur offrir. Cet avenir repose sur l'accès aux TIC, qui contribue à la réussite économique des pays émergents et industrialisés. Aussi est-il triste de constater que plus de 80% de la population dans le monde n'a pas accès à l'information et au savoir acquis par le biais de l'utilisation des TIC et ne peut donc pas prendre part à l'économie désormais régie par les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Pour les Etats africains, il était primordial que le Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI) aboutisse à un résultat concret, à travers la création d'un fonds mondial entièrement consacré à la lutte contre la « fracture numérique ». Au début du 21^e siècle, dans une économie de plus en plus mondialisée, le fait que 80% de la population mondiale n'ait pas accès aux TIC représente un véritable enjeu. Au cours des 20 dernières années, nous avons assisté à une nouvelle inégalité entre les riches et les pauvres : le fossé entre les nantis et les exclus de l'ère numérique. Cette inégalité aggrave dangereusement les fractures existantes entre les nations. A l'ère numérique, être un exclu de la société de l'information équivaut à être privé du droit d'accès au savoir et aux derniers progrès de l'humanité.

Il n'est certes pas nécessaire de trop insister sur l'importance des TIC auprès d'un groupe parfaitement informé. Toutefois, voici quelques données qui illustrent le propos :

- plus de 50% de la croissance économique dans les pays industrialisés provient des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- 6% du PNB des pays industrialisés est issu des TIC ;
- selon *Internet World Statistics*, le taux de pénétration d'Internet en Afrique en décembre 2007 était de 4,7% comparé à 43,4% en Europe, 71,1% en Amérique du nord, 57,1% en Océanie/Australie, 22,2% en Amérique latine/Caraïbes, 17,4% au Moyen-Orient et 13,7% en Asie. En termes de pourcentage d'utilisation d'Internet dans le monde, l'Afrique est à 3,4%, l'Asie 38,7%, l'Europe 26,4%, le Moyen-Orient 2,5%, l'Amérique du nord 18%, l'Amérique latine/Caraïbes 9.6% et l'Océanie/Australie 1,5%. La situation en Afrique est très préoccupante si l'on tient compte du fait que 14,2% de la population mondiale provient du continent et qu'un très grand nombre d'utilisateurs d'Internet en Afrique sont des ressortissants d'autres pays, résidant en Afrique.

Les efforts visant à combler la fracture numérique et à promouvoir un bon usage des technologies de l'information au service du développement sont les aspects essentiels de la lutte contre la pauvreté. Ils font également partie des objectifs de développement du millénaire et de la Déclaration du millénaire des Nations Unies. En décembre 2003, lors de la première phase du Sommet mondial sur la Société de l'Information, qui s'est tenu à Genève, une coalition de bonnes volontés a décidé de « montrer l'exemple par l'action » en créant le Fonds mondial de Solidarité Numérique. Il s'agissait là d'une victoire pour l'Afrique et les pays en développement qui ont massivement soutenu le Fonds. Le FSN apprécie l'engagement de tous les leaders africains, notamment pour leur clairvoyance et leur soutien à la création du Fonds, comme un pas concret visant à aider les communautés marginalisées et sous-équipées à prendre part à une société de l'information en pleine évolution. Le FSN félicite tous les membres de l'Union africaine pour leur rôle positif et constructif dans les négociations qui ont mené à la création du Fonds.

MISSION DU FSN

La mission du FSN est de réduire la fracture numérique et de contribuer à l'édification d'une société de l'information solidaire et inclusive :

- en mettant les technologies de l'information et de la communication au service du développement humain ;
- en facilitant l'accès de tous à la société des connaissances ;
- en contribuant aux objectifs de développement du millénaire.

OBJECTIFS DU FONDS

Les objectifs du Fonds sont les suivants :

- assurer un accès abordable et équitable aux technologies de l'information et à leurs contenus à toutes les personnes, et en particulier celles qui sont marginalisées ;
- promouvoir cet accès, en tant que droit fondamental qui doit être réalisé tant au niveau du domaine public que privé, indépendamment des fluctuations du marché, de la croissance et des questions de rentabilité, dans le respect d'une société de l'information, socialement, culturellement, économiquement, financièrement et écologiquement durable ;
- garantir l'accès de tous à l'information et au savoir, pour contribuer à l'autonomie et à l'épanouissement de chaque individu, et renforcer l'engagement des collectivités locales sur le plan social, politique, économique et culturel ;
- réduire les inégalités économiques, sociales et culturelles à travers la mobilisation de nouvelles ressources résultant de mécanismes innovants de financement du développement, en particulier le principe du « 1% de solidarité numérique ». Il s'agit d'un mécanisme de financement, spécifiquement consacré à la lutte contre la fracture numérique.

MEMBRES DU FSN

Juridiquement, le Fonds est une fondation dont les statuts ont été approuvés en août 2004. En tant que mécanisme de financement complémentaire et novateur, il vise à mobiliser des fonds, sur la base de contributions volontaires, et à mettre sur pied des projets destinés à combler la fracture numérique. Tous les acteurs concernés peuvent devenir membres. Aujourd'hui, le FSN est constitué de 26 membres fondateurs, répartis comme suit :

- 16 Etats nations : Algérie, Arabie Saoudite, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Cuba, République dominicaine, France, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Mauritanie, Maroc, Nigeria, Sénégal et Tanzanie ;
- 8 villes et régions : Ville de Dakar (Sénégal), Ville de Genève (Suisse), Ville de Lyon (France), Ville de Paris (France), Ville de Saint Domingue (République dominicaine), Région Rhône-Alpes (France), Région du Piémont (Italie) et Ville de Malaga (Espagne) ;
- 1 organisation internationale : Organisation internationale de la francophonie (OIF) ;
- 1 société : StratXX SA

INAUGURATION DU FSN

Le FSN est placée sous la surveillance de la Confédération helvétique. Son siège se trouve à Genève. En guise de soutien au Fonds, la ville de Genève a gracieusement fait don du siège du FSN ainsi que de tout l'équipement nécessaire. Le FSN a été officiellement inauguré à Genève le 14 mars 2005.

RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DU FSN

Depuis son inauguration, le Fonds n'a cessé de recevoir un soutien et une reconnaissance à l'échelle internationale. En septembre 2005, à New York, le Fonds a été unanimement salué par les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis lors du Sommet Millénaire +5 des Nations Unies. En novembre 2005, à Tunis, le FSN a également été salué par les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis lors de la deuxième phase du Sommet mondial sur la Société de l'Information. En outre, le Fonds a reçu le soutien politique de toute part :

- l'Union africaine, au Sommet des Chefs d'Etat de l'Union africaine (2004, 2005 et 2006) ;
- la résolution A/RES/60/1 des Nations Unies du 16 septembre 2005 ;
- la résolution A/RES/60/188 des Nations Unies du 22 décembre 2005 ;
- l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis du 18 novembre 2005 ;
- la résolution de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (GT-Plenary/5, Antalya 2006) ;
- la 2638^e session du Conseil de l'Union européenne du 17 février 2005 ;
- le 5^e Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du groupe des Etats ACP (Khartoum, Soudan, 8 décembre 2006) ;
- l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Sommet de la Francophonie (Ouagadougou, novembre 2004 et Bucarest 2006) ;
- l'Union européenne, à travers la décision du Conseil européen des ministres de l'Economie et des Finances (Bruxelles, février 2005) ;
- l'Organisation de la Conférence Islamique lors de ses sommets (Makkah Al Mukarramah, décembre 2005 et Dakar, Senegal en mars 2008) ;
- ICT African Investment Summit (Accra, Ghana, juillet 2007) ;
- Le Sommet « Connecter l'Afrique » (Kigali, Rwanda, octobre 2007) ;
- le Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement¹

Le Fonds mondial de Solidarité Numérique est certes une institution récente, mais au cours de sa courte existence il a reçu le soutien politique de l'ensemble de la communauté internationale. Ce succès est essentiellement dû à la détermination sans faille des leaders africains en faveur du Fonds. Il faut néanmoins passer du soutien politique à des actions concrètes pour permettre au FSN d'accomplir sa mission.

MOBILISATION DE FONDS

Le FSN fait appel à tous les partenaires engagés dans l'utilisation des TIC au service du développement. C'est pourquoi il est ouvert à tous les acteurs : autorités publiques (Etats, autorités régionales et locales), organisations régionales et internationales, entreprises et société civile. Le Fonds est administré par un Conseil de fondation quadripartite, composé de 26 membres fondateurs, représentant à part

¹ Le Groupe pilote est composé de 54 pays (pays développés et pays en développement).

égale les autorités publiques, les autorités locales, le secteur privé et la société civile de toutes les régions du monde.

Les fonds du FSN proviennent des contributions et dons généreux de ses membres. Toutefois, ce n'est pas suffisant pour s'attaquer aux énormes enjeux de la fracture numérique. Pour ses activités et ses projets, le Fonds a donc mis au point un mécanisme de financement durable et novateur, sur la base de contributions volontaires : la « contribution du 1 % solidarité numérique ». Il s'agit d'une contribution de 1% introduite sur les marchés publics relatifs aux TIC, payée par le vendeur et prélevée sur sa marge bénéficiaire. Ce principe doit être clairement spécifié dans les appels d'offre et le vendeur qui remporte le contrat s'engage à contribuer au Fonds à hauteur de 1% de sa transaction. En reconnaissance de sa contribution, le vendeur reçoit le label de la solidarité numérique. Ainsi, une ville, une région, un pays, une entreprise privée ou le secrétariat de l'Union africaine peut décider d'introduire une clause de solidarité numérique dans tous ses appels d'offre relatifs aux TIC. Aux termes de cette clause, le vendeur qui remporte l'appel d'offre devra verser au FSN 1% de la transaction. Il ne s'agit pour lui ni d'un impôt, ni d'un don, mais plutôt d'un investissement dans le même secteur d'activité, dans la mesure où les fonds seront utilisés pour ouvrir de nouveaux marchés dans les pays en développement. Lors du Sommet des pays ACP qui s'est tenu à Khartoum en 2006, la contribution du 1% solidarité numérique a été acceptée. Les partenaires au développement ont également été invités à le mettre en œuvre. Voici la liste de ceux qui l'ont adopté ou l'appliquent déjà :

- ville de Genève,
- hôpital cantonal de Genève,
- hôtel Intercontinental de Genève,
- BCom Ltd,
- Comsoft Direct SA,
- Corris SA,
- Dimension Data SA,
- E-Secure Sarl,
- Hewlett-Packard International Sarl,
- Ilem SA,
- Sopra Informatique SA,
- Telecom Systems,
- ville de Lausanne,
- hôpital de Lausanne,
- République du Sénégal.

La contribution du 1% solidarité numérique (également connu sous le nom de « Principe de Genève ») a été intégré à la Convention internationale sur le financement de la solidarité numérique, récemment adoptée par le Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement. Cette Convention sera présentée à la Conférence mondiale sur la solidarité numérique en vue de son adoption. Cette Conférence se tiendra à Lyon (France) cet automne, à l'invitation du Président français Nicolas Sarkozy, juste avant le Sommet de Doha sur le financement du développement.

CRITERES DE FINANCEMENT DES PROJETS

Le Fonds est une fondation de financement qui subventionne des projets communautaires visant la demande insolvable afin de créer de nouvelles activités, de nouveaux emplois et de nouveaux marchés. Ces projets communautaires doivent :

- répondre aux besoins réels des communautés ;
- être adaptés à la réalité du terrain ;
- respecter le savoir local ;
- facilement répliquables à d'autres communautés ;
- permettre un partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ;
- assurer la traçabilité, la transparence et la bonne gestion des fonds.

La priorité sera toutefois donnée aux projets impliquant des organisations de femmes, dans la mesure où ce sont elles qui répondent principalement aux besoins en termes d'alimentation, d'éducation et de santé. En tant qu'institution financière, le Fonds alloue :

- 60 % de ses ressources à des projets destinés aux pays les moins avancés (34 des 49 pays compris dans cette catégorie se trouvent en Afrique) ;
- 30 % de ses ressources à des projets destinés aux pays en développement (les autres pays africains n'appartenant pas à la catégorie susmentionnée) ;
- 10 % de ses ressources à des projets destinés aux pays en transition.

Les organisations qui soumettent une demande doivent fournir leurs statuts, leur structure administrative, le nom de leurs responsables, les rapports d'activité des deux années précédentes, les comptes et bilans ainsi que les rapports des comptes audités des deux années précédentes. Dans le cas où une organisation a moins de deux ans, l'autorité locale dont dépend l'organisation et/ou le projet doit fournir une attestation sur l'organisation et l'encadrement du projet. Les organismes publics, autorités locales, organisations régionales et internationales ainsi que les institutions œuvrant pour le développement peuvent également entrer en partenariat avec le Fonds pour mettre sur pied des projets dans des communautés rurales et marginalisées dans le cadre de programmes nationaux de développement.

Procédure de soumission des demandes

Les demandes de financement de projets communautaires utilisant les TIC font l'objet, dans les dix jours qui suivent leur réception, d'un accusé de réception de la part du FSN. Après l'accusé de réception, la demande suit trois phases :

- **Phase d'identification.** A ce stade, la proposition de projet est examinée afin de déterminer si elle peut passer à la phase suivante. Il s'agit d'une étape administrative qui dure au maximum 20 jours.
- **Phase d'évaluation.** A ce stade, le projet est soumis à un examen détaillé qui prend 60 jours maximum. Cet examen, effectué par le Comité scientifique, porte sur plusieurs points : l'opportunité, la faisabilité, l'utilité, la durabilité, la fiabilité, la répliquabilité, le rapport coût-efficacité, les

indicateurs de résultat, la traçabilité des contributions financières, les procédures de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du projet ainsi que l'apport des technologies de l'information et la vérification des aspects techniques du projet.

- **Phase de sélection.** A ce stade, la décision d'accorder le financement est prise dans un délai de 10 jours.

Après avoir accusé réception de la proposition, le Secrétariat exécutif évalue si le projet est conforme aux critères du Fonds énoncés ci-dessus. L'organisation qui soumet le projet doit en effet fournir des informations sur sa structure administrative, ses activités, ses statuts, sa fiabilité financière, son personnel, etc. Sur la base de cet examen, le Secrétariat exécutif présente un projet de décision au Comité exécutif. Lorsqu'une décision de financement de projet est prise, des procédures de suivi sont mises en place. Des résumés trimestriels et des rapports annuels détaillés sont soumis au Comité exécutif et au Conseil. Le projet est également mis en ligne sur le site. Quand le projet se déroule jusqu'au bout de façon satisfaisante, l'organisation qui l'a présenté adresse un rapport au FSN qui peut alors mener un examen indépendant. Si le rapport est satisfaisant, le Comité exécutif et le Conseil sont informés de la fin du projet.

PROJETS PILOTES

Dès qu'il a pu fonctionner, le Fonds a répondu favorablement à la première demande de financement. Le premier projet du FSN consistait à reconstruire intégralement le système d'information de la mairie de Banda Aceh en Indonésie, totalement détruit par le tsunami de 2004. Par la suite, le FSN a décidé d'apporter son soutien à des populations vulnérables, principalement des femmes et des enfants touchés par le VIH/sida en Afrique. Le Fonds a mis sur pied 10 projets qu'il dirige dans le domaine de la télé-médecine et de la télé-éducation, dont six au Burkina Faso et quatre au Burundi. Ces projets pilotes du FSN au Burkina Faso et au Burundi visent à mettre les TIC et l'accès à Internet au service des communautés engagées dans la lutte contre le VIH/sida. En soutenant les programmes existants, ils contribuent au développement social et économique en :

a) établissant une communication (télé-médecine) entre les communautés affectées et les différents centres d'expertise à l'échelle nationale, régionale et internationale, afin de faciliter les échanges d'information et de savoir-faire et fournir un soutien médical et social aux patients et à leurs familles;

b) créant des conditions favorables à l'émancipation des populations vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, à travers l'accès à l'ordinateur comme outil d'apprentissage (télé-éducation), et au World Wide Web comme source d'information;

c) développant les compétences des populations locales dans le domaine des TIC (formation aux TIC), dans l'objectif de renforcer l'expertise et de créer des activités rémunératrices.

La mise à disposition d'une connexion satellite à haut débit permet l'installation de boucles locales radio (WIMAX), créant les conditions pour :

- une meilleure coordination entre tous les acteurs (communautés, structures médicales des secteurs public et privé, institutions de recherche, ONG) engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- l'hébergement et la centralisation des bases de données sur la prévention, la prise en charge et le traitement ;
- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation plus performant ;
- la formation et l'appui à distance du personnel médical et paramédical au sein des structures de santé ;
- le développement de la télémédecine (imagerie, conseil aux médecins, consultations à distance), permettant le désenclavement des communautés pour un meilleur accès aux ressources à distance ;
- la création d'activités rémunératrices autour des services TIC, afin de faciliter l'autofinancement des structures communautaires à moyen et long terme.

Les quatre sites pilotes au Burundi sont les suivants :

- Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS CHU Kamange), Bujumbura ;
- Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et Sidéens (ANSS), Gitega ;
- Society of Women Against AIDS in Africa (SWAA), Ngozi
- Université de Bururi, Bururi ;

Les six sites pilotes au Burkina Faso sont les suivants :

- Association African Solidarité (AAS), Ouagadougou
- Association African Solidarité (AAS), Zorgho
- Association Appui Moral, Matériel et Intellectuel à l'Enfant (AMMIE), Ouahigouya
- Association Espoir et Vie, Banfora
- Association Responsabilité Espoir Vie et Solidarité (REVS+) (REVS+), Bobo Dioulasso
- Association Responsabilité Espoir Vie et Solidarité (REVS+), Diebougou

D'autres projets sont prévus sur le continent. Tous les sites pilotes ont été équipés d'une connexion satellite haut-débit, d'environ 40 ordinateurs et de l'ensemble des accessoires IT, y compris la vidéo-conférence et d'autres installations nécessaires au bon fonctionnement des sites. Les réseaux Wifi sont en cours d'installation, pour permettre une connexion aux cliniques, hôpitaux et autres institutions publiques les plus proches. Des centaines de projets de ce type sont réalisables, non seulement en télémédecine et télé-éducation, mais également dans tous les domaines d'activité, y compris l'administration publique et les services aux citoyens, la formation et l'emploi, les activités rémunératrices et la création d'entreprises, la gestion de la terre et des ressources naturelles ainsi que le domaine des arts et de la culture.

Parallèlement au financement de projets communautaires, le FSN a lancé deux programmes de solidarité numérique dans le domaine de la télésanté et de la télé-éducation. Ces programmes invitent les autorités publiques, les autorités locales et nationales ainsi que les entreprises privées des pays industrialisés à financer des projets numériques dans des pays en développement, notamment en Afrique.

Le programme de télésanté vise, dans sa première phase, à faire appel au parrainage pour mettre sur pied 1000 unités de télémédecine dans des hôpitaux de district en Afrique. Ces unités de télémédecine permettront aux hôpitaux de district d'être intégrés aux réseaux régionaux et nationaux.

Le programme de télé-éducation vise à équiper les écoles primaires et les établissements d'enseignement secondaire d'Afrique de connexions Internet, ainsi que de tableaux blancs interactifs, pour favoriser l'intégration de ces établissements et de leurs élèves à la mondialisation.

Le FSN, en collaboration avec l'entreprise [Hewlett-Packard](#) et [Empa](#) (Institut de recherche suisse en science des matériaux et en technologie), a par ailleurs lancé un programme « e-waste » destiné à améliorer la gestion des déchets électriques et électroniques dans cinq pays africains.

Ce programme, nommé « e-waste », fournira des réponses aux problèmes de la gestion des déchets numériques, en fonction des spécificités de chaque pays. Ses objectifs sont les suivants :

- rendre le recyclage du matériel électronique plus sûr ;
- créer des emplois à l'échelle locale dans ce secteur ;
- élaborer un plan pour un système de gestion durable du « e-waste » dans les pays africains, en collaboration avec des projets de recyclage existants à l'échelle locale ;
- gagner en expertise à travers les opérations de recyclage de l' « e-waste » afin de reproduire les projets pilotes de traitement des déchets dans d'autres pays.

Ce programme aboutira à des propositions concrètes destinées à :

- protéger la population africaine et son environnement de la dangerosité des déchets ;
- rendre le secteur du traitement de l' « e-waste » plus durable par la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail dans ce secteur ;
- envisager de nouvelles utilisations et développer de nouveaux marchés pour le recyclage de produits, grâce au partage des connaissances entre les pays et l'expérience acquise sur d'autres continents, dans le but de créer les conditions pour un environnement plus sûr en Afrique.

L'idée du FSN de réduire la fracture numérique d'ici 2015 afin de réaliser les objectifs de développement du millénaire est désormais tout à fait à portée de main. Des

technologies de l'information innovantes offrent de réelles possibilités et le Fonds collabore avec ceux qui mettent au point de telles technologies. Nous vous invitons à prendre le temps de visiter notre site, à l'adresse suivante : www.dsf-fsn.org et, pour plus de détails, de consulter notre bulletin d'information.

BUREAU REGIONAL AFRICAIN DU FSN

Une fois achevés les projets pilotes mentionnés précédemment, le Fonds se prépare à étendre son action à tous les pays africains. Cet objectif est encouragé par le fait que les TIC sont un formidable moteur au développement, car elles permettent avant tout l'accès au savoir. Elles facilitent les pratiques démocratiques, le respect de l'Etat de droit, la transparence et la responsabilité. Le Bureau régional africain a été créé pour mobiliser le soutien des pays au Fonds et contrôler la mise sur pied des projets sur le continent. Depuis sa création, le Bureau régional africain a écrit à tous les hauts-commissaires et ambassadeurs au Nigeria et à d'autres acteurs concernés afin de solliciter leur soutien et leur aide pour que leur pays rejoigne le FSN et verse leur contribution. Le Bureau régional a également rencontré plusieurs ministres africains de la Communication en marge de conférences internationales. Il a par ailleurs écrit des lettres aux organisations régionales et aux institutions œuvrant pour le développement, notamment l'Union africaine (UA), le Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), la Communauté des Etats du Sahel et du Sahara (COMESSA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Union du Maghreb arabe (UMA), etc. Ces actions ont abouti à la signature d'un protocole d'accord avec la COMESSA et la commission *e-africa* du NEPAD. Le Fonds a également demandé l'aide de la Commission de l'Union africaine pour mobiliser le soutien des pays au Fonds, notamment en invitant tous les pays africains à rejoindre le FSN.

Ces communiqués visent à informer les acteurs concernés de l'action du Fonds et solliciter leur soutien.

ENJEUX ET VOIE A SUIVRE

Les enjeux de la fracture numérique sont énormes et les ressources pour s'y attaquer sont limitées. C'est pourquoi le principal objectif du Fonds est de s'assurer un revenu stable. Pour ce faire, la stratégie du FSN est la suivante :

- appeler davantage d'acteurs à rejoindre le Fonds, notamment les Etats et autorités locales, les organisations régionales et internationales ainsi que les entreprises ;
- mobiliser des fonds supplémentaires à travers l'application du principe du 1% de solidarité numérique ;
- attirer des partenaires au développement, notamment l'Union européenne qui pourrait apporter son soutien à des projets sur le terrain.

En novembre 2008, la France accueillera la Conférence mondiale sur la solidarité numérique qui se tiendra à Lyon et qui vise à mobiliser des fonds supplémentaires. Cette Conférence sera aussi l'occasion de fixer les conditions au niveau international qui permettront la mise en œuvre du « **principe du 1% de solidarité numérique** » par tous les acteurs qui le souhaiteront. L'adoption de la Convention internationale sur la solidarité numérique est l'une de ces conditions. A cette occasion, le FSN présentera également ses programmes de télésanté et de télé-éducation.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le FSN lance un appel aux ministres et experts africains en charge des technologies de l'information et de la communication pour qu'ils :

- **incitent et invitent tous les pays africains qui n'ont pas encore rejoint le FSN à le faire ;**
- **exhortent tous les pays africains à apporter leur soutien total à la Convention internationale sur le financement de la solidarité numérique ;**
- **recommandent, à l'occasion du prochain Sommet de l'UA, l'adoption et la mise en œuvre du principe du 1% de solidarité numérique dans tous les pays africains ;**
- **contribuent à mobiliser le soutien des membres de l'UA au Fonds et qu'ils adoptent une résolution sur le FSN lors du prochain Sommet de l'UA ;**
- **contribuent à mobiliser le soutien de la communauté internationale au FSN et à ses programmes destinés à combler la fracture numérique en Afrique ;**
- **favorisent l'entrée du Secrétariat de la Commission de l'UA au Fonds en tant qu'organisme régional et qu'ils fassent appliquer le principe du 1% de solidarité numérique ;**
- **recommandent la participation du Secrétariat de la Commission de l'UA à des projets en partenariat avec le FSN pour mettre sur pied des projets communautaires en Afrique ;**
- **apportent leur soutien à la France dans la préparation de la Conférence internationale sur la solidarité numérique qui se tiendra en novembre 2008.**

Il est très important pour l'ensemble des organisations régionales et pays d'Afrique de rejoindre le FSN et de mettre en œuvre le principe du 1%, car le soutien que le Fonds pourrait espérer d'autres régions dans le monde dépend largement du soutien apporté par l'Afrique, qui est le principal bénéficiaire des activités du Fonds.

Bureau régional africain
Fonds mondial de Solidarité numérique (FSN)
Nigerian Communications Commission (NCC) Headquarter, Service Block
No. 432 Aguiyi Ironsi Street Maitama
Abuja, Nigeria
Tel. : +234 806 7823190
Site web : www.digital-solidarity.org
Adresse électronique : dsf.abuja@dsf-fsn.org
23 avril 2008.